

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

Le 16 décembre 2021, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2021-238 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « En piste avec l'équipe de France » ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-239 du 16 décembre 2021 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Objectif Villa » ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-240 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Baraka » ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-241 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Morpion » \(ré autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-242 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Popote entre potes » \(ré autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-243 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Crossingo » \(ré autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-244 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Olympus Myth » \(ré autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-245 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Lucha Fortune » \(ré autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-246 du 16 décembre 2021 relative à l'exploitation en ligne « exclu web » du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Precius Aurus » \(ré autorisation\) ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-247 du 16 décembre 2021 portant abrogation de l'agrément de paris hippique en ligne de la société JOABET ;](#)
- ✓ [Décision n°2021-248 du 16 décembre 2021 portant modification de la liste des supports de paris autorisés.](#)

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé

A adopté les avis suivants :

- ✓ Avis n°2021-033 du 16 décembre 2021 portant approbation du calendrier des courses hippiques 2022.
- ✓ Avis n°2021-034 du 16 décembre 2021 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société Pampelonne Organisation SAS et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur l'Open 13 Provence 2022 ;
- ✓ Avis n° 2021-035 du 16 décembre 2021 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société Pampelonne Organisation SAS et relatif à l'organisation de paris en ligne sur l'Open 13 Provence 2022.
- ✓ Avis n° 2021-036 du 16 décembre 2021 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société tv sport events et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur l'open sud de France 2022 ;
- ✓ Avis n° 2021-037 du 16 décembre 2021 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société tv sport events et relatif à l'organisation de paris en ligne sur l'open sud de France 2022 ;
- ✓ Avis n° 2021-038 du 16 décembre 2021 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société GM tennis SAS et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur l'open 6eme sens métropole de Lyon 2022 ;
- ✓ Avis n° 2021-039 du 16 décembre 2021 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société GM tennis sas et relatif à l'organisation de paris en ligne sur l'open 6eme sens métropole de Lyon 2022.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 17 décembre 2021

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé